

Travailleurs détachés

EN EUROPE

ASPECTS ECONOMIQUES ET LEGAUX

Le 23 novembre 2018 à Lyon (France)

Rapport relatif à cette Conférence



La conférence

L'objectif de la conférence

L'Association Européenne des Avocats (AEA-EAL) a reçu diverses informations émanant de ses membres sur l'ampleur que prenaient les aspects du détachement temporaire de travailleurs au sein de l'Union Européenne. D'une part les pays qui détachent des travailleurs estimaient que une nouvelle limitation du travail temporaire dans un autre Etat membre, conformément à la Directive 96/71/EC du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 1996 relative aux travailleurs détachés temporaires dans le cadre général de la prestation de service serait contraire à la liberté de prestation de service et peut limiter le bénéfice économique pour l'UE dans son ensemble. D'autre part les pays d'accueil ont souligné la nécessité de protéger leur marché intérieur national et la sécurité sociale des employés. Cette année une étape majeure dans le changement du système UE des travailleurs détachés a été réalisé par l'adoption d'une nouvelle Directive (UE) 2018/957 du Parlement Européen et du Conseil en date du 28 juin 2018. Qui amende la Directive 96/71/EC concernant les travailleurs détachés temporaires dans le contexte de la prestation de service. Tenant compte de ces différentes vues et opinions ainsi que de l'évolution de la législation, l'AEA-EAL a décidé d'organiser une conférence à Lyon (France) dans les locaux du barreau de Lyon avec les différentes parties intéressées pour discuter de ce sujet.

Programme et orateurs

Le but principal des organisateurs était de confronter les différentes parties concernées: les représentants des Etats membres, les Institutions Européennes, les sociétés détachant des travailleurs et celles les accueillant, organisations d'employeurs et d'employés ainsi que les avocats traitant ces matières. Le programme a été conçu pour mettre en avant la politique des participants et l'environnement légal existant, les changements introduits cette année par l'UE ainsi que les négociations en cours et la spécificité de certains secteurs dont le transport. Le séminaire dans son ensemble s'est terminé par la Jurisprudence de la Cour de Justice Européenne et par le sommaire des débats de la journée.

Résultats

Nous avons pu réunir des orateurs de très haut niveau en provenance de 8 pays de l'Union Européenne y inclus des hauts fonctionnaires du gouvernement français, représentante du Parlement Européen, un Juge de la Cour de Justice, des avocats renommés, des représentants des organisations syndicales et patronales ainsi que des services publics. Les participants en provenance de 8 pays Membres de l'UE ont participé très activement dans le cadre d'une discussion sur le vif et d'un temps pour les questions. L'intérêt suscité par le sujet durant la conférence pourrait entraîner l'organisation de conférence sur ce même thème dans le futur. Les participants ont bénéficié d'un crédit d'heures dans le cadre de la formation permanente.



Les participants en discussion pendant la pause-café



Sabine Perquy-Forke
Trésorière de l'AEA-EAL

Organisateurs et orateurs

Comité organisateur

- Monique Stengel** Avocat au Barreau de Paris, Présidente sortante de l'AEA-EAL, Trésorière de la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE-EFB),
- Christian Colombier**, avocat au Barreau de Lyon, Associé gérant du Cabinet BCF & ASSOCIÉS, Conseiller du Commerce Extérieur,
- Jean-Pierre van Cutsem**, Avocat au Barreau de Bruxelles, van Cutsem Wittamer Marnef & Partners, ancien Président de l'AEA-EAL,
- Sabine Perquy - Forke**, Avocat aux Barreaux de Bruxelles, Paris et Berlin, responsable du département germanophone du Cabinet Van Landuyt & Associés, Trésorière de l'AEA-EAL,
- Louis Labbez**, Des Entreprises et des Hommes (DEDH), conseil en relations sociales

Orateurs

- Maria Ślęzak**, Présidente de l'Association Européenne des Avocats, ancienne Présidente du Conseil des barreaux européens (CCBE)
- Laurence Junod-Fanget**, ancien Bâtonnier de Lyon,
- Dominique Attias**, Vice-Présidente de la Fédération des Barreaux d'Europe (FBE-EFB), Vice-Bâtonnière sortante du Barreau de Paris,
- Elisa Fiona Freund**, Avocat au Barreau de Nüremberg, Schultze & Braun GmbH,
- Iwona Kasprzyk - Sowa**, conseiller du membre du parlement européen Danuta Jazłowiecka,
- Jean-Henri Pyronnet**, directeur général du travail, ministère du travail,
- Gabriel Gimenez-Roche**, Docteur en économie, Professeur NEOMA Business School,
- Jean Grosset**, Questeur au Conseil Economique, Social et environnemental (CESE), Rapporteur de l'avis sur les travailleurs détachés,
- Mažvydas Michalauskas**, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Paris, Arbitre,
- Katarzyna Gospodarowicz**, radca prawny et Chef du Département Global Mobility, Cabinet Sdz Legal Schindhlem,
- Delphine Rudelli**, Directrice des relations européennes de l'Union des Industries et métiers de la métallurgie,
- Eric Laudien** (HRD), Aplied Materials,
- Catherine Baldassare** (HRD) Artelia Group,
- Barbara Confolant-Suzanne** (HRD) Gatefosse,
- Jean Charlois** (CEO) Mobilitae,
- Joanna Wszółek**, Avocat au Barreau de Cracovie,
- François Biltgen**, juge Cour de Justice de l'Union Européenne



Iwona Kasprzyk-Sowa
Conseillère au Parlement Européen



Monique Stengel
présidente descendante de l'AEA-EAL



Jean-Pierre van Cutsem
Ancien Président de l'AEA-EAL



Iwona Kasprzyk-Sowa
Conseillère au Parlement Européen



Katarzyna Gospodarowicz
cabinet SDZ legal Schindhlem



Mažvydas Michalauskas
Avocat au Barreau de Paris



Gabriel Gimenez-Roche
NEOMA Business School



Maria Ślęzak, Présidente de l'AEA-EAL



François Biltgen, Juge à la CJUE à Luxembourg